



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 11 AVRIL 2017

Date
de la convocation

05/04/2017

Nombre
de conseillers

En exercice

29

Présents

20

Absents

09

(Dont
procuration)

02

13

Vote à
l'unanimité

Pour : 22

Contre : 00

Abstention : 00

Certifié exécutoire,
compte tenu de
la transmission
en Préfecture

Le :

27 AVR. 2017

La Publication
et/ou la notification
du :

03 MAI 2017

L'An Deux Mille Dix-Sept, le mardi 11 avril, à neuf heures (09H00), le Conseil Municipal de la Ville de Trois-Rivières, s'est réuni à la salle des délibérations, sous la présidence de Madame Hélène VAINQUEUR CHRISTOPHE, Maire, pour la tenue de sa 3^{ème} session ordinaire de l'année suite à la convocation adressée par elle, le 05 avril 2017.

PRÉSENTS : Mme VAINQUEUR CHRISTOPHE Hélène (Maire) – M. MAGLOIRE Claude (1^{er} Adjoint) – Mme OTTO AZINCOURT Josette (2^{ème} Adjointe) – M. RENIER Renaud (3^{ème} adjoint) – Mme MARCIN PLANTIER Dany (4^{ème} Adjointe) – M. RUPAIRE Justin (5^{ème} Adjoint) – Mme EUGENIE Gilberte (6^{ème} Adjointe) – M. RENIER Philippe (7^{ème} Adjoint) – Mme HATILIP ROCH Achille Germaine (8^{ème} Adjointe) – M. BARTHEL Léonard – Mme SAINTE-LUCE Ninette – M. CHAIBRIANT Michel – Mme DEGLAS Louisiane – Mme SAINT-VAL Marie-Agnès – Mme GILLES Christelle – Mme LAROCHELLE Lucie – M. NOËL Jean-Philippe – M. FRANCISQUE Jean-Louis – Mme BARTHEL Annick.....(20)

REPRÉSENTÉS : Mme FAVORINUS Justina (ayant donné procuration à Mme DEGLAS Louisiane) – M. EDAU François (ayant donné procuration à M. NOËL Jean-Philippe)...(2)

ABSENTS : M. JERSIER Claude – M. LAROCHELLE Louis – Mme LAROCHELLE Laurence – Mme MACHARES Chantal – M. LIBER Jean – M. FAUSTA Jimmy – Mme CHRISTOPHE Laurence.....(7)

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercices, lesquels sont au nombre de 29, il a été conformément à l'article L.2121-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du conseil, Madame Annick BARTHEL a été désigné pour remplir cette fonction, qu'elle a acceptée.

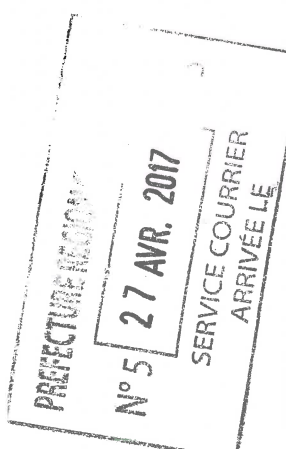
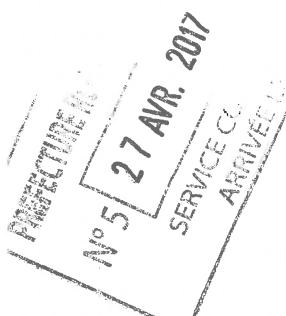
ALLOCATION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT
POUR LA CAISSE DES ECOLES DE TROIS-RIVIERES

DISPOSITIF DECISIONNEL

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu le Budget 2017 de la commune de Trois-Rivières ;
- Vu les crédits inscrits à l'article 657361 ;
- Vu le projet de Budget 2017 de la Caisse des Ecoles faisant apparaître un besoin de financement pour un montant de 560 000 euros nécessaire à l'équilibre budgétaire ;
- Considérant que cette somme est destinée à atténuer la participation des parents aux frais de restauration scolaire et périscolaires (halte-garderie, temps d'activité périscolaire) ainsi qu'à l'accueil de loisirs sans hébergement des enfants de la Commune ;

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,





.../...

DÉCIDE

Article 1 :

D'ATTRIBUER une subvention d'équilibre pour l'exercice 2017, d'un montant de **Cinq cent soixante mille euros (560 000 €)** à la Caisse des Ecoles de la Commune de Trois-Rivières.

Article 2 :

DE DIRE que cette somme sera versée par fraction durant cet exercice.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- *recours administratif gracieux auprès de mes services,*
- *recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Basse-Terre*